****

**CONCOURS CHANT KPOP**

Règlement

**Article 1 « Inscription »**

1.1 Les participants peuvent se présenter seuls ou en groupe (10 personnes maximum). Les mineurs sont acceptés mais ils devront présenter une autorisation parentale avant de monter sur scène (merci de demander l’autorisation parentale par mail)   
  
1.2 Pour participer, envoyez un mail à [concours@koreaday.fr](mailto:concours@kpoplife.fr) contenant la fiche d’inscription (à télécharger sur le site Internet du groupe) et une vidéo de vous chantant. Vous pouvez chanter a capella, être accompagné d’un (ou plusieurs) instruments ou d’une bande sonore. La chanson que vous nous envoyez n’est pas forcément celle que vous interpréterez sur scène par contre elle doit être en coréen (comme la chanson que vous chanterez sur scène). Chaque groupe désigne un responsable qui fournit les informations de tout le groupe.

1.3 Votre prestation devra faire entre 1 minute et 2 minutes 30 et votre candidature doit être envoyée le 22 Mars (au plus tard).   
  
1.4 Les candidats peuvent participer à plusieurs concours.

Les candidats peuvent participer une fois en solo et une fois en groupe à un même concours cependant il n’est pas possible de se présenter deux fois en solo ou en groupe à un même concours du Korea Day (chant, danse cover, danse création).

Exemple : concours chant, une candidature en solo et une candidature avec votre groupe = POSSIBLE.

Exemple : concours chant, deux inscriptions solo ou deux inscriptions groupe au même concours = PAS POSSIBLE

**Article 2 « Les règles de bienséance »**

2.1 Adhérant à ce présent règlement, les participants acceptent toutes exploitations photographique, filmique et sonore après et pendant la convention.

2.2 Tout comportement déplacé et/ou dangereux sera strictement interdit. Toutes utilisations d’armes blanches, armes à feu, produits inflammables, explosifs, corrosifs pouvant nuire à autrui ou au matériel mis à votre disposition seront également interdits.

2.3 Les projections d'objets (paillettes, papier, confetti) sont autorisées seulement pour les cas où les organisateurs en aurait donné l’autorisation par écrit avant la convention.

2.4 Tous objets, musique, vidéo ou comportement à caractère raciste, pornographique ou fortement sexuel est interdit. Les prestations doivent rester tout public, l'auditoire pouvant être composé d'enfants. Toute transgression de ces interdictions entraîne l'exclusion immédiate du ou des participants du concours. Chaque candidature sera soumise à un examen, de ce fait, l’organisation se donne le droit de refuser une candidature.

**Article 3 « L’organisation»**

3.1 Vous devez envoyer votre formulaire d’inscription (téléchargeable sur le site internet à la rubrique « concours ») avant la date du 22 mars   
  
3.2 Vous recevrez un mail « réponse » entre le 31 mars et le 6 avril .

3.3 Vous devez impérativement acheter un billet en prévente pour la convention afin d’être sûr de pouvoir concourir (l’an dernier nous étions complet avant le jour J).

3.4 Tous les frais de transports et d’entrée à la convention sont à votre charge.  
  
3.5 Vous recevrez une « feuille de route » vous indiquant à quelle heure vous devez être sur la convention et à quelle heure vous devrez vous présenter près de la scène. Aucun retard ne sera toléré.   
  
3.6 Vous devez impérativement nous envoyer une bande son pour le concours + une photo de vous (en plus du formulaire).

3.7 L’équipe du Korea Day ne sera pas responsable en cas de vol de matériel ou de détérioration du costume donc si vous avez des effets personnels, laissez-les au vestiaire ou bien à un proche plutôt que dans la loge.

**Article 4 « Le jury»**

4.1 Le jury sera composé de plusieurs personnes, toutes retenues pour leur compétences. Aucun membre du jury ne peut participer au concours.

4.2 Les participants s’engagent à respecter le classement établi par le jury. Ce dernier reste à disposition pour toute question relative au concours de chant.

4.3 Les prestations seront évaluées selon trois critères principaux :

* Niveau vocal (vos qualités de chanteur)
* Prestance scénique (déplacement dans l’espace, acting, interaction avec l’auditoire)
* Prononciation coréenne

**Article 5 « Les lots”**

5.1 Les gagnants recevront leur lot sur place (sur la scène ou au point info, en fonction des renseignements que l’on vous donnera le jour J).   
  
5.2 Seul le premier, le second et le troisième groupe/solo recevront un trophée. Il arrive que nous décidions d’ajouter un prix du public ou un prix spécial du jury mais ils ne sont pas éligibles à un lot.